



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# LES 9 RÉGIES PUBLICITAIRES NATIONALES RADIO SE RASSEMBLENT ET METTENT EN PLACE UN RÉFÉRENTIEL ET UNE CALCULETTE CARBONE COMMUNE POUR LA DIFFUSION DES MESSAGES PUBLICITAIRES EN RADIO ET AUDIO

Le mardi 11 avril 2023, lors d'une conférence de presse organisée par le Bureau de la Radio, l'ensemble des régies nationales radio (**Altice Média Ads and Connect, Lagardère Publicité News, M6 Publicité, NRJ Global, TF1 PUB, Kétil, Nova Régie, Radio France Publicité et Skyrock Public**) ont annoncé la mise en place d'un référentiel et d'une calculatrice carbone commune pour la diffusion des messages publicitaires en radio et audio.

Ce collectif d'acteurs publics et privés, fédéré par le Bureau de la Radio, s'engage et agit pour contribuer à la transition écologique, en développant avec la société DK, une mesure de l'empreinte carbone de la diffusion d'un service de publicité radio et audio (exprimée en t CO2e).

L'objectif est double :

- Convenir d'une méthodologie de calcul selon des hypothèses définies collectivement et avec l'appui d'un expert tiers.
- Intégrer ce référentiel dans un outil commun à tous les membres afin qu'ils puissent calculer l'impact carbone des campagnes publicitaires radio et audio et partager ces informations auprès de leurs partenaires.

Cette calculatrice est un des engagements du contrat climat signé en juin 2022 sous l'égide de l'Arcom, du CGDD (commissariat général au développement durable) et du Ministère de la transition écologique. Le référentiel sera disponible sur le site <https://www.bureaudelaradio.fr> et accessible auprès des 9 régies.



Credit photo : Philippe leroux/Bureau de la radio

Contact presse : [afauconnier@bureaudelaradio.fr](mailto:afauconnier@bureaudelaradio.fr)